

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 2 MARS 1894.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1894.

(Voir les nos 117, V, session de 1892-1893, 6, V, 56, 86 et 92, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 19, session de 1893-1894, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président ; LEJEUNE VINCENT, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, DE MEESTER DE BETZENBROECK, STEURS, VAN HALTEREN et le Duc d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget amendé du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1894 se présente avec une augmentation de dépenses de 8,305 francs sur le budget primitif et de 28,365 francs sur les crédits votés par la Législature en 1893.

Une note annexée au Budget indique que la première de ces augmentations a pour cause l'extension continue des services du département et la nécessité de mettre la rétribution de ses agents en rapport avec cette extension. La seconde se justifie par la création d'un poste de consul à Bangkok, dont notre commerce tant d'importation que d'exportation est appelé à tirer grand profit.

C'est, du reste, dans cet ordre d'idées du développement constant de nos relations commerciales et de l'amélioration de notre service consulaire que le Budget du Ministère des Affaires étrangères est examiné avec grand soin chaque année par les Chambres législatives. Le Gouvernement tient compte, dans la plus large mesure possible, de ces préoccupations, et il convient de reconnaître que ses efforts, pour améliorer la composition du corps consulaire et lui faire produire par un judicieux emploi de ses forces le maximum d'utilité, ont été couronnés de succès.

En pareille matière, l'extension des services ne doit pas être la conséquence du développement de nos relations ; elle doit, au contraire, le précéder et le susciter, et votre Commission engage le Gouvernement à persévérer, au prix même de quelques tâtonnements, dans la voie où il est entré.

Elle vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'adopter le Budget des Affaires étrangères.

Le Rapporteur,
Le Duc d'URSEL.

Le Président,
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.